

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 19 Septembre 2024

Nomination du secrétaire de séance : Samira Goumbélé  
Approbation du compte rendu du 01/08/2024 à l'unanimité.  
Absent : Nicolas Granger, Sonia Cournil , Olivier Fournier.  
Excusés : Charles Molina (procuration à Marion Chaput )

### **01 – Chauffage bois écoles - Emprunt**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé les travaux de construction d'une chaufferie biomasse au groupe scolaire.

Pour ce faire et pour ne pas déstabiliser la trésorerie de la commune, Mr le Maire propose au conseil la réalisation d'un prêt à moyen terme (10 ans) et présente les propositions qu'il a reçu.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour un taux fixe de 3.69% sur un montant emprunté de 68 000€ sur une durée de totale de 10 ans,
- S'ENGAGE à libérer la somme due à la Caisse d'Epargne par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi ; les intérêts seront payables annuellement au taux FIXE de 3.69%,
- S'ENGAGE à payer la commission d'engagement d'un montant de 200€
- S'ENGAGE à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt ;
- S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et AUTORISE le comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances de prêt au profit de la Caisse d'Epargne,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **02 – Logements de la Poste – Attribution marché de travaux**

Vu la délibération n°03 du 26 Juin 2024 autorisant le Maire à lancer le marché de travaux des logements de la Poste,

La commission d'ouverture des plis, réunie à l'issue de la phase de mise en concurrence :

- propose les candidatures des entreprises suivantes :
  - o Lot 1 Démolition Plâtrerie Isolation - SCOP Tudury – 26 669.45€ HT
  - o Lot 2 Menuiseries intérieures – Menuiserie Bastou – 12 343.30€ HT
  - o Lot 3 Plomberie sanitaires chauffage – Ets Tremouille - 13 846.98€ HT
  - o Lot 4 Electricité ventilation - Elec service plus – 10 737€ HT
  - o Lot 5 – Carrelage Faïences – SCOP Tudury – 4 698€ HT
  - o Lot 6 – Peinture sols collés – SCOP Tudury - 21 252€ HT

Le conseil municipal, après délibération :

- ACCEPTE à l'unanimité la proposition de la commission ouverture des plis pour l'attribution des différents lots,
- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **03 – Bail professionnel – Massothérapeute – 01/09/2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité, un massothérapeute, et de sa demande de location d'un local au sein du Cabinet paramédical.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- se réjouit de cette demande d'installation
- autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la commune pour une activité de massothérapeute, avec effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2024, pour une durée de 6 ans..
- fixe le montant mensuel du loyer à deux cent vingt-cinq euros (charges en sus), et approuve le projet de bail professionnel qui lui est soumis.

#### **04 – Bail Professionnel – Psychologue – 07/10/2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité, une psychologue au sein du cabinet paramédical.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- se réjouit de cette demande d'installation
- autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la commune pour une activité de psychologue, avec effet au 7 Octobre 2024, pour une durée de 6 mois pour commencer.
- fixe le montant mensuel du loyer à cent treize euros (charges en sus), et approuve le projet de bail professionnel qui lui est soumis.

#### **05 – Convention de servitude ENEDIS – Grand bois**

Mr le Maire donne lecture du projet de convention de servitude rédigée par ENEDIS pour l'alimentation électrique du bâtiment photovoltaïque de la SARL Polaris Perigord à la zone d'activités.

Cette servitude concerne les parcelles ZX 151, 130, 87 et 131, propriété de la commune.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de convention de servitude établie par ENEDIS
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de servitude ainsi que toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

#### **06 – Rétrocession Voirie et espaces verts des deux lotissement Le Riaud et Les Champs**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu, de l'ensemble des propriétaires des lotissements Le Riaud et Les champs, proposant à la commune la rétrocession de la voirie et des espaces verts, à titre gratuit, des deux lotissements, soit les parcelles AO 743, 744, 745 et AL 373, pour une surface totale de 3383 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'acquisition de ses quatre parcelles, à titre gratuit et en assurer l'entretien.
- DECIDE de conclure cet acte en la forme administrative
- NOMME Alain Dalix, 1er adjoint, en tant que représentant de la Commune pour la signature de cet acte en la forme administrative.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

#### **07 – Cimetière – Procédure de rétrocession de concessions en état d'abandon**

Mr le Maire fait part au conseil du manque de concession libre au cimetière communal et de certaines concessions qui ne sont pas entretenues.

Il propose au conseil de lancer une procédure de rétrocession de concessions en état d'abandon sur des terrains identifiés sur place et qui répondent aux critères légaux de la procédure.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité,

- DONNE son accord pour le lancement de la procédure de rétrocession de concessions en état d'abandon, à dater de ce jour.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette décision.

#### **08 – Chapelle du Cheylard – Lancement tranche n°4 et Maitrise d'œuvre**

Mr le Maire rappelle au conseil que les trois premières tranches de travaux de la Chapelle du Cheylard ont été réalisées et terminées en 2018 et qu'une dernière tranche ( restauration des peintures et aménagement extérieur) aurait dû démarrer en suivant.

Il propose au conseil municipal de relancer le dossier en validant le principe de lancement de la tranche n°4 et présente au conseil l'estimatif des travaux qui s'élève à 300 000€ HT et la proposition de Maîtrise d'œuvre de Mr Denis Dodeman pour cette tranche à hauteur de 10% du montant des travaux.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- VALIDE le principe de lancer le dernier chantier de la Chapelle du Cheylard et le montant estimé des travaux,
- VALIDE la proposition d'honoraires de Mr Dodeman pour un taux de 10% du montant des travaux,
- MANDATE le Maire pour la recherche de partenaires financiers pour cette opération.
- ET L'AUTORISE à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## 09 – Motion pour la défense du service public de l'énergie en milieu rural (ENEDIS)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la nouvelle organisation du travail d'ENEDIS génère la désertification des sites de proximité. En Dordogne, 11 sites existaient au début des années 2000 pour passer à 7 en 2008.

Il expose le projet de fermeture de deux nouveaux sites ENEDIS sur le département de la Dordogne, à savoir ceux de Mussidan et de Montignac avec les conséquences directes qui suivent, à savoir :

- Un déséquilibre inquiétant dans l'implantation géographiques des sites opérationnels ( le nord du Département est déserté, hormis Nontron)
- Une dégradation considérable de la qualité de fourniture et l'allongement des délais d'intervention pour le dépannage, notamment lors d'appels des pompiers,
- Des pertes d'emplois sur le secteur et le départ des familles
- Un impact environnemental négatif dû aux trajets plus longs des véhicules plus nombreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- PENSE que de tels changements peuvent remettre en cause et même altérer la mission de service public,
- DECIDE de défendre l'intérêt général et le service public de l'énergie en territoire rural,
- S'OPPOSE à la fermeture des sites ENEDIS de Mussidan et Montignac en Dordogne et des autres sites également.

## QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du marché de Noël : le dimanche 08 Décembre 2024 le matin
- Organisation ronde des villages le week end du 12 et 13/10/2024 : appel à bénévoles – réunion de préparation le 03/10/2024 à 18h à la salle de l'amitié
- Vente Master : le Maire a reçu plusieurs propositions d'achat du véhicule Master ( ancien bus transformé en fourgon) – Accord à l'unanimité de le vendre sous réserve d'obtention du contrôle technique et offres de prix à demander
- Proposition de Mr Tribaudeau du Rozel de proposer une rencontre avec les enfants de l'école et les habitants avec le chef d'une tribu de Tanzanie : accord à l'unanimité
- Anthony Le Follic demande au conseil d'intégrer deux commissions de travail : « Economie, tourisme et marché » et la commission travaux : accord à l'unanimité
- Nomination référent randonnées au sein de la Com Com Pays de Fénelon : Nicole Latour ( pour GRP et PDIPR) et Marion Chapat ( Flow Vélo)
- Le Maire informe le conseil du départ de 2 bénévoles de la bibliothèque et propose de lancer un appel sur les réseaux sociaux pour maintenir le nombre d'heures d'ouverture de la structure – Accord à l'unanimité
- Mr le Maire présente le bilan énergétique des bâtiments communaux réalisé par le SDE24 et propose au conseil de les rencontrer pour nous informer sur les aides auxquelles la commune peut prétendre pour améliorer ce bilan. Accord à l'unanimité
- Information du passage de la randonnée StarQuad le 29/09/2024 sur le chemin des Moulins
- Discussion sur le cadeau de fin d'année pour les aînés de la commune suite au souhait de l'association l'Hyronde d'arrêter les paquets de fin d'année. Après réflexion du conseil, le choix se porte sur un repas en Janvier et voir avec l'école pour prévoir une rencontre intergénérationnelle. Prévoir la liste des plus de 80 ans pour le prochain conseil afin d'identifier les personnes susceptibles de ne pas pouvoir se déplacer.
- Demande forte de borne de recharge pour vélo électrique suite au lancement de la Flow Vélo – Voir avec la CCPF si c'est prévu sinon demander des devis
- Nicole Latour demande un panneau stop au croisement de la RD 48 avec la route de Lachapelle Aubareil. Le conseil accepte cette demande et demande au Maire de se renseigner auprès du Département pour supprimer les priorités à droite sur les RD 48, 64 et 61.
- Demande marché dimanche :
  - o Mama – Momo : Non car en concurrence avec un banc existant
  - o Mme Chartraire / coutures et fait main : oui à la majorité

Prochaine Réunion : Jeudi 10 Octobre 2024 à 20h30